

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/8743  
9 août 1972  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-septième session  
Point 55 a) de l'ordre du jour provisoire\*

LA JEUNESSE, SON EDUCATION DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES  
LIBERTES FONDAMENTALES, SES PROBLEMES ET SES BESOINS, ET SA PARTICIPATION  
ACTIVE AU DEVELOPPEMENT NATIONAL ET A LA COOPERATION INTERNATIONALE :

COURANTS DE COMMUNICATION AVEC LA JEUNESSE ET LES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES DE JEUNES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES  
Fundação Cuidar o Futuro

|   | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION .....   | 1 - 4              | 3            |
| II. ELEMENTS D'APPRECIATION   |                    |              |
| A. Les courants de communication existants .....  | 5 - 16             | 4            |
| B. Facteurs influant sur la communication .....   | 17 - 27            | 6            |
| C. Aspects politiques et structuraux du renforcement<br>des communications .....  | 28 - 33            | 9            |
| III. RECOMMANDATIONS .....  | 34                 | 11           |
| A. Mesures permettant de renforcer la communication<br>avec la jeunesse et avec les organisations inter-<br>nationales de jeunes à l'échelon local, national<br>et régional ..... | 35 - 36            | 11           |
| B. Mesures permettant de faciliter l'accès aux<br>renseignements sur l'Organisation des Nations Unies<br>et sur les activités et les intérêts des jeunes ..                       | 37                 | 13           |

\* A/8760.

TABLE DES MATIERES (suite)

|  | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| C. Participation croissante de la jeunesse et des organisations internationales de jeunes à la formulation des politiques de l'ONU ..... | 38 - 39            | 14           |
| D. Principes généraux pour l'application des recommandations qui précèdent .....   | 40 - 41            | 16           |
| E. Coordination des programmes intéressant la jeunesse au sein des organismes des Nations Unies  | 42                 | 16           |
| IV. CONCLUSIONS .....  | 43 - 44            | 17           |

Annexe

Arrangements existant dans le cadre du système des Nations Unies pour communiquer avec la jeunesse

Fundação Cuidar o Futuro

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 2497 (XXIV), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire rapport aussitôt que possible sur "les mesures à prendre pour établir des courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes".

2. En conséquence, le Secrétaire général, en consultation avec les institutions spécialisées, des organisations internationales non gouvernementales de jeunes, des spécialistes ayant l'habitude de travailler avec la jeunesse et les organisations de jeunes, et divers jeunes gens, a examiné les différents courants de communication qui existent entre l'Organisation des Nations Unies, la jeunesse et les organisations internationales de jeunes ainsi que les mesures à prendre pour améliorer ces communications 1/.

3. Les consultations ont duré deux ans environ. Pendant cette période, ont eu lieu également deux rencontres internationales de jeunes (le Congrès mondial de la jeunesse, en 1970, et le Colloque sur la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en 1971) et quatre rencontres régionales sur le rôle de la jeunesse dans le développement (à Bangkok et Addis-Abeba, en 1970, et à Bucarest et Beyrouth, en 1971), au cours desquelles la question des courants de communication a été examinée. A toutes ces rencontres, les jeunes étaient en majorité ou fort nombreux. Le présent rapport reprend un grand nombre des observations et conclusions qui y ont été formulées; son établissement a d'ailleurs permis d'examiner, avec un grand nombre de personnes et d'organisations directement intéressées, la question de l'amélioration des courants de communication entre l'ONU et les jeunes.

4. Dans le présent rapport, l'expression "Organisation des Nations Unies" désigne l'Organisation proprement dite, à l'exclusion des institutions spécialisées. Seront exposés en premier lieu divers éléments d'appréciation, auxquels feront suite un certain nombre de recommandations.

---

1/ Bien que le terme "jeunesse" ne puisse être défini avec précision, il désigne dans le présent rapport les jeunes gens âgés de 12 à 25 ans. Pour une définition plus détaillée, voir Politiques et programmes à long terme en faveur de la jeunesse dans le cadre du développement national (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.70.IV.12), en particulier le paragraphe 11.

## II. ELEMENTS D'APPRECIATION

### A. Les courants de communication existants

5. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, l'ONU, la jeunesse et les organisations internationales de jeunes ont établi un certain nombre de courants de communication. Au niveau des échanges d'informations et dans le cadre de l'examen des politiques et de la mise en oeuvre des programmes de l'ONU, les jeunes ont donné à l'Organisation des idées intéressantes et ils ont souvent soutenu ses activités dans des domaines d'intérêt commun. Dans certains cas, l'ONU a aussi accordé son soutien aux buts et aux programmes de la jeunesse et des organisations internationales de jeunes.

6. Depuis que l'ONU existe, mais surtout depuis que le Conseil économique et social a adopté, en 1965, sa résolution 1086 J (XXXIX) sur la jeunesse et le développement national et que, la même année, l'Assemblée générale a adopté sa Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples [résolution 2037 (XX)], les organes de l'ONU, la jeunesse et les organisations internationales de jeunes ont cherché à encourager et à promouvoir ces communications.

7. On trouvera en annexe au présent rapport quelques renseignements sur ce qui a été fait dans ce domaine dans le cadre de l'ONU proprement dite et des institutions spécialisées. Il s'agit notamment d'efforts visant à promouvoir la participation des jeunes à l'élaboration des politiques, à associer les jeunes aux programmes de l'ONU et des institutions spécialisées, à les inciter à s'intéresser aux activités de l'ONU et à leur réserver des emplois dans les secrétariats des organismes des Nations Unies.

8. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2497 (XXIV), dans laquelle elle a demandé que le présent rapport soit établi, a reconnu "l'importance du rôle et de la contribution de la jeunesse en ce qui concerne la promotion de la paix mondiale, de la justice, du progrès économique et social et des droits de l'homme ainsi que la réalisation des buts définis dans la Charte des Nations Unies" et elle s'est déclarée soucieuse de connaître les vues des jeunes sur ces questions.

9. Par la suite, dans sa résolution 2633 (XXV), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les institutions spécialisées intéressées "de continuer à entreprendre, sur une base régionale et mondiale, des programmes et des projets ayant trait aux problèmes et aux besoins des jeunes, en particulier ceux des handicapés, des jeunes travailleurs et de la jeunesse rurale, et à leur participation au développement national, ainsi qu'à leur rôle dans la promotion et la protection des droits de l'homme, et de coopérer étroitement, selon les besoins, avec les organisations de jeunes".

10. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a aussi prié le Secrétaire général "de consulter les gouvernements et les institutions spécialisées intéressées au sujet de la possibilité de convoquer à l'avenir des congrès mondiaux de la jeunesse, compte tenu de l'expérience acquise lors de l'organisation du premier Congrès mondial de la jeunesse, en gardant tout particulièrement à l'esprit la nécessité d'un règlement intérieur assurant un traitement équitable et une pleine participation à tous les représentants de la jeunesse, d'une représentation véritablement universelle et d'un respect rigoureux de la liberté d'expression, ainsi que les incidences financières et autres aspects pertinents, et de soumettre, le cas échéant, un rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social".
11. Le Congrès mondial de la jeunesse, qui a été organisé avec la coopération de 13 organisations internationales de jeunes bénéficiant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et qui s'est tenu en juillet 1970 sous les auspices de l'ONU pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, a permis de mieux connaître et comprendre les relations existant entre l'ONU et la jeunesse. Etant donné que les mesures à prendre pour établir des courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes sont étroitement liées à la possibilité d'organiser à l'avenir, d'autres congrès mondiaux de la jeunesse, on trouvera, dans la section du présent rapport consacrée aux recommandations, un rapport intérimaire sur les résultats des consultations entreprises par le Secrétaire général sur cette dernière question.
12. Nonobstant les résolutions mentionnées ci-dessus et les efforts déjà accomplis, il est de plus en plus évident que les courants existants de communication avec l'ONU sont insuffisants et que d'importantes modifications sont nécessaires. Les jeunes gens et les spécialistes intéressés par cette question ont surtout critiqué le fait que les courants sont essentiellement à sens unique - c'est-à-dire de l'ONU vers les jeunes - et concernent les questions auxquelles l'ONU souhaite intéresser les jeunes, alors qu'ils auraient dû être à sens double et porter sur d'importants problèmes d'intérêt commun.
13. On s'accorde à penser que les courants de communication entre la jeunesse et l'ONU doivent exister dans les deux sens. Le but ne doit pas seulement consister à obtenir pour l'ONU un plus grand soutien de la part de la jeunesse : il faut aussi rendre l'Organisation plus consciente des problèmes et questions que les jeunes considèrent comme importants, permettre à la jeunesse d'exercer une plus grande influence sur ces problèmes et ces questions et sur les activités de l'ONU et accroître l'efficacité des programmes de l'ONU relatifs aux besoins et aux aspirations des jeunes. Un libre échange de vues est alors essentiel.
14. Les deux considérations qui suivent soulignent l'importance, pour l'avenir de l'ONU, d'un système dynamique de communication avec la jeunesse.

15. Le quart de siècle qui s'est écoulé depuis la création de l'ONU a été marqué par des transformations radicales dans le domaine des techniques et des communications, l'élimination quasi totale du colonialisme, l'aggravation des problèmes d'environnement et de population et la remise en question des hypothèses traditionnelles sur lesquelles reposent la croissance économique et le développement. Bien souvent, au cours de cette période, les jeunes ont mieux compris que leurs aînés le caractère fondamental, sinon les conséquences précises, de cette évolution de conditions de vie; si le sens de la perspective a pu leur faire défaut, en revanche, ne les a-t-il pas non plus handicapés, à une époque où l'expérience acquise semble contribuer de moins en moins à la solution des problèmes.

16. Dans un monde où le développement des communications a aboli les distances, plus de la moitié de la population actuelle a moins de 25 ans et, surtout dans les régions en voie de développement, cette proportion s'accroîtra vraisemblablement au cours des années à venir. Si on n'améliore pas la communication avec les jeunes, et si ceux-ci ne participent pas davantage aux activités de l'ONU, cette organisation, en tant qu'instrument de développement de la communauté internationale, risque de ne plus pouvoir susciter l'intérêt et l'enthousiasme de la génération à venir.

#### B. Facteurs influant sur la communication

### Fundação Cuidar o Futuro

17. L'enseignement tiré des méthodes de communication existantes et passées et le travail de consultation et de recherche visant à l'établissement de meilleurs courants de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes ont permis de dégager plusieurs conclusions qui semblent être généralement admises.

18. Ainsi, l'on reconnaît généralement qu'il ne faut rien proposer ou faire qui tendrait à isoler les jeunes de l'ensemble de la société. Bien au contraire, il faut faire en sorte d'encourager et d'aider les jeunes à considérer qu'ils font partie intégrante de celle-ci et à participer davantage à l'analyse et à la solution de problèmes qui intéressent chacun. Il faut en même temps s'efforcer de mieux faire accepter aux autorités, tant au niveau national qu'au niveau international, ce rôle plus actif des jeunes. Ceci est bien dans la ligne de la politique de l'ONU, qui a souligné la nécessité de mieux reconnaître les besoins et les aspirations des jeunes dans le contexte de l'ensemble de la société.

19. Dans le monde entier, et dans chaque pays, les jeunes ne constituent pas un groupe homogène. Ils n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes aspirations dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. Les jeunes des territoires coloniaux, des zones rurales et des régions en pleine expansion démographique ont des conditions de vie et des préoccupations différentes

de celles des jeunes qui vivent dans des pays dont l'indépendance n'est pas de fraîche date, ou qui résident dans de grandes villes ou qui sont élevés et travaillent dans des régions où la pression démographique est faible. Les courants de communication entre la jeunesse et l'ONU doivent pouvoir s'adapter aux différentes conditions de vie des jeunes, compte tenu de la diversité de leurs origines et de leurs expériences du point de vue socio-économique, culturel, politique et historique.

20. Dans de nombreuses régions du monde, voire même dans presque toutes, les jeunes redoutent d'être cooptés dans un système qui leur promet des possibilités de communication et de participation mais qui, en fait, risque de se révéler si étroitement lié aux procédures établies ou à des intérêts particuliers que les possibilités offertes ne pourront guère servir, en définitive, qu'à ratifier le statu quo. Beaucoup de jeunes se demandent avec une certaine inquiétude si les organisations internationales politiques, économiques et sociales, y compris l'ONU, sont bien conformes à l'image qu'elles cherchent à se donner et, très souvent, ils vont jusqu'à douter de l'utilité et de l'efficacité de la contribution qu'elles apportent au progrès politique, social et économique. En établissant les courants de communication il faudra tenir compte de ce malaise et, dans une certaine mesure, s'efforcer de le dissiper. Il faudra que l'on soit prêt, au sein de l'Organisation des Nations Unies, à accepter les conséquences de l'"ouverture" aux jeunes. Des courants de communication à sens unique, établis à seule fin d'exposer aux jeunes les raisons pour lesquelles leurs suggestions ne peuvent pas être retenues, ou leur participation est impossible, ou des décisions ont dû déjà être prises, ne peuvent se maintenir très longtemps et les résultats risquent fort d'être négatifs à long terme.

21. La plupart des jeunes et des organisations de jeunes qui ont été consultés estiment que, pour être efficaces, les courants de communication doivent constituer la base d'une action menée en coopération dans des domaines intéressants à la fois la jeunesse et l'ONU, et non servir seulement à échanger des points de vue et des renseignements sur ces questions. Dans sa grande majorité, la jeunesse s'intéresse à l'action et à ses résultats concrets plus qu'aux méthodes suivies par ses aînés pour identifier et codifier les intérêts communs.

22. Il a souvent été dit qu'en établissant des courants de communication plus efficaces, la jeunesse, les organisations de jeunes et l'ONU devraient éviter d'envisager la création de nouvelles structures comme une fin en soi. Elles devraient plutôt s'efforcer de se réserver toute une gamme de possibilités permettant de tenir compte de la diversité des problèmes et des préoccupations communes et de tirer un meilleur parti des arrangements institutionnels et consultatifs existants.

23. Pour la plupart des jeunes dans le monde, l'Organisation des Nations Unies est une institution lointaine et abstraite, à supposer qu'ils sachent qu'elle existe. Il est peut-être inhérent à la nature de cette institution, dont les activités s'exercent presque exclusivement par l'intermédiaire des gouvernements et avec eux, d'avoir avec les particuliers des relations moins directes que la plupart des institutions de caractère social. Très peu de jeunes - dans certains pays on

estime qu'ils représentent moins de 1 p. 100 seulement du chiffre total - sont au courant des activités de l'ONU, notamment du rôle qu'elle joue pour acheminer une part importante de l'aide multilatérale actuellement offerte aux pays en voie de développement, ou de l'oeuvre qu'elle accomplit dans le domaine de la politique économique et sociale et dans celui des droits de l'homme. Pour que des courants de communication soient efficaces, il faut notamment que les jeunes soient mieux informés de ce que fait l'ONU, de ce qu'elle peut faire et de ce que sont ses limites.

24. Plusieurs organisations internationales non gouvernementales servent les intérêts de la jeunesse depuis des dizaines d'années et nombreuses sont celles qui défendaient sa cause à un moment où celle-ci n'avait pas la faveur qu'elle connaît aujourd'hui. Il ne faut pas oublier qu'elles peuvent apporter à l'ONU une contribution très précieuse. Cependant, si l'Article 71 de la Charte reconnaît la valeur des consultations avec ces organisations et si des arrangements ont été conclus sur cette base avec un grand nombre d'entre elles en vue de consultations dans les domaines d'intérêt commun, ces arrangements n'ont guère été utilisés, tant par l'ONU que par la plupart de ces organisations internationales de jeunes ou au service des jeunes, que pour des consultations de pure forme.

25. En outre, un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales de jeunes ou au service des jeunes ne présentent qu'un intérêt limité pour la majorité d'entre eux, soit parce qu'elles choisissent de servir un objectif religieux, professionnel ou idéologique particulier, soit parce qu'elles ne sont "représentatives" que d'un faible pourcentage de la jeunesse. C'est en un sens le résultat naturel du désir de chacun d'exprimer ses intérêts spécifiques par l'intermédiaire de structures ou de moyens spécifiques. Or, l'établissement de meilleurs courants de communication met en jeu des questions d'intérêt général aussi bien que des questions présentant un intérêt particulier. Il faut donc, à cet égard, considérer non seulement les relations qui existent entre les jeunes, les organisations internationales de jeunes et l'ONU, mais aussi les moyens qu'ont les jeunes de faire connaître réellement leurs vues et leurs intérêts. La question des courants de communication avec les jeunes aux niveaux local et national et celle de la mesure dans laquelle les organisations internationales de jeunes sont adaptées, à ces deux niveaux, aux jeunes qu'elles représentent et qu'elles pourraient représenter, sont donc des questions clefs.

26. A la demande de leurs membres et par crainte d'être dépassées, de nombreuses organisations internationales non gouvernementales de jeunes ou au service des jeunes décentralisent l'élaboration des décisions et des programmes, accordent plus d'attention aux grandes questions - paix, droits de l'homme et développement - et s'efforcent de satisfaire les jeunes qui s'intéressent à des questions ou à des causes particulières. Néanmoins, ces organisations continuent souvent à manquer de ressources, aussi bien financières que sur le plan de la gestion et de l'élaboration des programmes, et elles ne sont guère en mesure d'entretenir des contacts avec l'ONU dans des domaines d'intérêt commun. Nombre de ces



organisations s'interrogent aussi sur la mesure dans laquelle elles peuvent répondre aux besoins de millions de jeunes isolés et inorganisés et sur les moyens de tenir compte des intérêts de ces jeunes.

27. De plus, l'Organisation des Nations Unies, en partie parce qu'elle est une organisation intergouvernementale, n'a pas encore établi de courants de communication réellement satisfaisants avec les organisations non gouvernementales, y compris les organisations de jeunes, ni avec les jeunes eux-mêmes. Cela est peut-être compréhensible, mais il n'en reste pas moins nécessaire de le faire. En outre, les jeunes et les organisations de jeunes se demandent si le caractère intergouvernemental de l'ONU excuse en quelque sorte l'absence de dialogue réel ou rend moins nécessaires des relations franches et cordiales entre l'ONU et les jeunes.

#### C. Aspects politiques et structureaux du renforcement des communications

28. Les éléments que l'on vient d'indiquer sont des facteurs qui, d'après l'expérience acquise et les consultations qui ont eu lieu, doivent être pris en considération lors de l'examen de la question des communications avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes. Ce sont parfois des notions abstraites, qui concernent la place idéale que les jeunes devraient occuper dans l'ordre social international et la place qu'ils occupent en fait, compte tenu de leur situation économique et politique réelle et de l'acceptation plus ou moins grande du rôle secondaire qui est le leur.

29. A ce niveau, l'instauration d'un dialogue réel avec la jeunesse et les organisations de jeunes est une question de politique générale, qui implique la modification des méthodes d'action de l'ONU. Il faudra pour cela que l'Assemblée générale prenne une décision politique, à la suite de laquelle il y aurait lieu d'établir des mécanismes capables de faire réellement connaître les vues et les intérêts des jeunes.

30. En même temps, l'ONU doit aussi faire face à certaines réalités qui, si elles sont peut-être moins immédiates, en termes conventionnels, que celles auxquelles se heurtent les jeunes, sont cependant au moins aussi lourdes de conséquences. Ces réalités sont exposées aux paragraphes 15 et 16 ci-dessus.

31. Parmi les éléments mentionnés plus haut, certains sont plus concrets : il s'agit de l'existence ou de l'absence d'occasions précises de participer à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques et des programmes de l'ONU ainsi que de la possibilité qu'ont les jeunes d'obtenir des renseignements sur l'ONU et vice-versa. Sans une décision politique d'"ouvrir" l'Organisation aux jeunes, ces possibilités, là où elles existent, demeureront symboliques. De plus, l'"ouverture" politique en soi, si elle ne débouche pas sur des possibilités précises de participation, serait vaine. A ce niveau, la question de la communication devient essentiellement une question de participation.

32. Les courants de communication entre la jeunesse et les organisations internationales de jeunes d'une part et l'ONU d'autre part sont insuffisants à l'un et l'autre niveau. Les arrangements en vue de consultations prévus à l'Article 7 de la Charte n'ont pas été suffisamment utilisés, ni par l'ONU ni par les organisations de jeunes; même s'ils l'étaient, ils resteraient sans doute, en grande partie, de pure forme. Ils n'ont pas permis d'élargir ou d'approfondir le dialogue avec les jeunes sur les questions sociales, économiques et politiques dont s'occupe l'ONU.

33. En conséquence, il faut maintenant déployer de nouveaux efforts pour donner à l'ONU et aux jeunes davantage de possibilités de travailler ensemble à l'exécution de programmes concrets, surtout aux niveaux local, national et régional. Il faut aussi s'efforcer de rendre les renseignements sur les programmes et les questions d'intérêt commun plus aisément accessibles et d'en intensifier l'échange. Enfin, il faut prendre de nouvelles initiatives pour améliorer la communication touchant les politiques fondamentales de l'ONU.

Fundação Cuidar o Futuro

### III. RECOMMANDATIONS

34. Les grandes lignes d'action recommandées sont les suivantes :

A. Mesures permettant de renforcer la communication avec la jeunesse et avec les organisations internationales de jeunes à l'échelon local, national et régional

35. C'est dans le cadre social, économique et politique particulier dans lequel ils vivent que les opinions et les intérêts des jeunes, ainsi que leurs besoins, s'expriment le plus clairement et peuvent être le mieux compris. Par conséquent, une condition fondamentale de l'existence d'une communication active et féconde entre la jeunesse et l'Organisation des Nations Unies sera la création de possibilités concrètes de consultation et de coopération à l'échelon local, national et régional, là où convergent les activités de l'ONU et la vie des jeunes.

36. Il conviendrait tout d'abord de renforcer ces possibilités. Quatre initiatives sont recommandées :

a) Programmes nationaux. Les activités de l'ONU aux niveaux local et national sont directement liées aux politiques et programmes des gouvernements. En conséquence, le succès des efforts visant à renforcer la communication avec les jeunes à ces niveaux dépendra principalement de l'action entreprise par les gouvernements pour accroître les possibilités de participation des jeunes au développement. L'Assemblée générale a pris note de ce fait lorsque, dans sa résolution 2497 (XXIV), elle a recommandé aux gouvernements "de donner à la jeunesse et aux organisations de jeunes, en particulier pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de justes chances de participer à l'élaboration et à l'exécution des plans nationaux de développement et aux programmes de coopération internationale". Dans sa résolution 2633 (XXV), l'Assemblée générale a également recommandé "que la jeunesse participe pleinement aux efforts tendant à accélérer la croissance globale des pays en voie de développement, compte tenu de la situation sociale et économique spéciale des jeunes de ces pays". Pour appliquer ces recommandations, il faudrait donc :

- i) Demander aux représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'explorer avec les gouvernements et avec les organisations nationales de jeunes les moyens d'associer les jeunes à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes par pays;
- ii) Envisager, dans le contexte de l'action visée à la rubrique i), la création d'un groupe consultatif de la jeunesse auprès du représentant résident, qui comprendrait des jeunes bénéficiant des programmes d'assistance de l'ONU ainsi que des représentants des organisations de jeunes, qui se réunirait périodiquement avec le représentant résident et avec des fonctionnaires responsables dans ce domaine et qui serait chargé d'étudier les programmes de l'ONU et de présenter des observations à leur sujet;

b) Projets mixtes pour la jeunesse. L'ONU devrait envisager de fournir une assistance à des programmes permettant à des organisations internationales non gouvernementales de jeunes, par l'intermédiaire de leurs sections nationales et en coopération avec les gouvernements intéressés, de planifier, d'exécuter et d'évaluer des projets pilotes soigneusement choisis en vue de mettre au point de nouvelles manières d'aborder les problèmes du développement. Ces projets pourraient être financés au titre du programme de coopération technique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) ou à l'aide de contributions volontaires spéciales. Ils pourraient porter, par exemple, sur des questions telles que les politiques commerciales, l'éducation en vue du développement, la détention des prisonniers politiques, les victimes du colonialisme et de l'apartheid, les politiques et programmes nationaux en faveur de la jeunesse, la pleine participation des femmes au développement, le développement des possibilités offertes en matière d'enseignement et la promotion de la réforme de l'enseignement, les problèmes du chômage et du sous-emploi et la création de meilleures conditions de travail, l'amélioration de la santé et de la nutrition, le développement des services de protection sociale, la lutte contre la discrimination raciale, la lutte contre la criminalité, la délinquance et l'abus des stupéfiants, les questions de population, l'environnement, les responsabilités et les droits plus étendus qu'il y aurait lieu de conférer à la jeunesse dans la société, la promotion de politiques et de programmes en vue de l'emploi judicieux des loisirs, la réadaptation et les secours à fournir, ainsi que les problèmes des réfugiés;

c) Programmes régionaux. Les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth doivent être utilisés davantage car ils sont des éléments clefs du processus de communication entre l'ONU et les jeunes. Les mesures qu'envisageaient de prendre certains des organes régionaux en vue de la nomination d'agents de la jeunesse à plein temps n'avaient pas été appliquées à la date à laquelle a été établi le présent rapport; il importe désormais qu'elles le soient :

- i) Ces agents de la jeunesse devraient être mis à la disposition des gouvernements et leur fournir sur leur demande une assistance technique pour l'élaboration de politiques et de programmes nationaux pour la jeunesse;
- ii) Ils devraient se réunir et se consulter régulièrement avec la jeunesse et les organisations de jeunes à l'échelon local et national, aider à renforcer les programmes de ces organisations et les aider à s'orienter en fonction de la planification et des mesures de développement national;
- iii) En prenant ces activités comme point de départ, ces agents de la jeunesse pourraient s'occuper de renforcer les liens entre les organisations nationales de la jeunesse et l'ONU ainsi que de coordonner les activités régionales de l'ONU touchant la jeunesse;

- iv) Ces agents de la jeunesse pourraient également faire rapport régulièrement à l'ONU, par l'intermédiaire des commissions régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, sur les opinions et les intérêts des jeunes dans les diverses régions;
- v) Ils pourraient être chargés d'établir des groupes consultatifs représentatifs de la jeunesse et d'en assurer le service, de consulter les organes spéciaux et de les conseiller sur la programmation régionale;

d) Volontaires des Nations Unies. Il importe de continuer à développer le corps des Volontaires des Nations Unies afin de permettre à la jeunesse de participer aux activités de l'ONU sur ce terrain. A cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à la participation de Volontaires à des projets réalisés dans leur propre pays et à la participation au programme de Volontaires de pays en voie de développement.

B. Mesures permettant de faciliter l'accès aux renseignements sur l'Organisation des Nations Unies et sur les activités et les intérêts des jeunes

37. Un aspect essentiel du processus de communication entre les jeunes et l'Organisation des Nations Unies est l'échange de renseignements utiles sur leurs activités et leurs intérêts respectifs. Si, en principe, les jeunes ont accès à une bonne partie des renseignements fournis par l'ONU sur les questions les intéressant, en fait, la quantité, la fréquence de parution et la complexité de ces renseignements sont telles qu'il est très difficile à la plupart d'entre eux d'en tirer pleinement parti. Ces renseignements restent toutefois un outil indispensable en matière de communication. D'autre part, l'ONU n'a guère pris de dispositions en vue de la réception et de l'examen de renseignements détaillés sur les activités et les intérêts des jeunes et des organisations de jeunes. Pour faciliter l'accès à ces renseignements, les initiatives suivantes sont recommandées :

a) Programmes d'éducation aux fins du développement. L'ONU devrait s'attacher davantage à lancer, par l'intermédiaire du Centre de l'information économique et sociale et d'autres organes, des programmes à long terme d'éducation aux fins du développement, axés sur des problèmes clefs touchant la politique et la programmation internationales du développement. Ces programmes devraient concerner aussi bien la jeunesse des pays en voie de développement que celle des pays industrialisés;

b) Programmes d'information du public. Il faudrait revoir les programmes d'information de l'ONU pour déterminer comment on pourrait tirer meilleur parti des moyens de communication de masse et des centres d'information des Nations Unies pour informer la jeunesse et les organisations internationales de jeunes ayant des sections à l'échelon local et régional au sujet des politiques et des programmes de l'ONU, et pour mettre les renseignements sur l'ONU à la disposition des jeunes sous

une forme qui éveille leur intérêt. La possibilité d'associer de jeunes volontaires à ces efforts devrait être étudiée. Il faudrait s'efforcer de recruter de jeunes fonctionnaires pour ces programmes, et les charger de mettre au point des publications et une documentation sur les politiques et les programmes de l'ONU qui se rapportent aux intérêts de la jeunesse et des organisations de jeunes, particulièrement à l'échelon local et national;

c) Diffusion de l'information sur les questions présentant un intérêt particulier pour l'ONU et la jeunesse. L'ONU devrait intensifier ses efforts pour rassembler et diffuser à l'intention des personnes et des organisations intéressées des renseignements sur les problèmes particuliers abordés par l'ONU auxquels s'intéresse la jeunesse, sur les préoccupations de la jeunesse et sur les programmes des organisations de jeunes se rapportant aux activités de l'ONU. Ces renseignements pourraient comporter des bibliographies périodiques annotées pour certaines questions figurant au programme actuel de documentation, des bilans des mesures prises par les organes de l'ONU responsables des politiques et de la programmation, le calendrier prévu pour l'examen de questions par les organes de l'ONU et les organismes des Nations Unies, l'itinéraire des voyages effectués par des conseillers d'assistance technique, des résumés de projets, de brefs comptes rendus de réunions et de conférences tenues par des organisations de jeunes sur des questions étudiées par l'ONU, de nouvelles publications, le calendrier de futures activités d'organisations de jeunes, etc. Le Centre de l'information économique et sociale du Service de l'information de l'ONU souhaiterait peut-être jouer un rôle dans ce domaine. Dans le cadre de ces efforts, il serait nécessaire que le personnel de l'ONU qui s'occupe des politiques et des programmes intéressant la jeunesse ait la possibilité d'assister régulièrement aux réunions, congrès, conférences et séminaires organisés par les organisations de jeunes afin d'aider à tenir l'ONU au courant des politiques et des programmes de la jeunesse et de ces organisations.

C. Participation croissante de la jeunesse et des organisations internationales de jeunes à la formulation des politiques de l'ONU

38. En renforçant la coopération à l'échelon local, national et régional et en facilitant de part et d'autre l'accès à l'information, l'on contribuera à stimuler un processus réciproque de communication entre l'ONU et les jeunes au sujet d'une vaste gamme de problèmes ainsi que sur des programmes et des projets précis. Ceci est pleinement compatible avec les déclarations des organes directeurs de l'ONU, qui ont reconnu qu'il importait d'encourager l'intérêt de la jeunesse pour les problèmes fondamentaux de la paix et du développement dont s'occupe l'Organisation. D'autre part, si les dispositions relatives aux consultations visées à l'Article 71 de la Charte sont à la base du dialogue avec la jeunesse et les organisations internationales, il est nécessaire désormais d'en accroître l'efficacité.

39. Il existe plusieurs précédents que l'on peut utilement reprendre à cette fin, notamment les consultations périodiques officieuses qui ont eu lieu au Siège et à Genève entre des fonctionnaires des secrétariats de l'ONU et des institutions spécialisées et des représentants d'organisations internationales de jeunes. Il est également nécessaire d'innover pour faire en sorte que les jeunes participent davantage au processus d'élaboration des politiques de l'Organisation et de mettre au point des politiques en matière de personnel qui encouragent la nomination de jeunes fonctionnaires. En conséquence, les initiatives suivantes sont recommandées :

a) Groupe consultatif ad hoc de la jeunesse. Il est suggéré de réunir un groupe consultatif ad hoc de la jeunesse, composé de 12 à 15 membres; ce groupe serait chargé de conseiller le Secrétaire général sur les activités que l'ONU devrait entreprendre pour répondre aux besoins et aux aspirations de la jeunesse, ainsi que de faire connaître à l'ONU les opinions et les intérêts de la jeunesse et des organisations internationales de jeunes sur des questions dont s'occupe l'ONU. Les membres de ce groupe seraient désignés par le Secrétaire général et exerceraient leurs fonctions à titre personnel. Ils comprendraient des personnes qui ont une vaste expérience des programmes gouvernementaux touchant la jeunesse ou qui participent à des programmes d'organisations internationales non gouvernementales de jeunes. Les conclusions et recommandations du groupe seraient transmises par le Secrétaire général, accompagnées de ses observations, au Conseil économique et social;

## Fundação Cuidar o Futuro

b) Consultations de la jeunesse à Genève; groupe de jeunesse du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Les deux séries de réunions de représentants d'organisations internationales non gouvernementales de jeunes qui ont eu lieu officieusement à New York et à Genève devraient être poursuivies périodiquement. Ces réunions devraient continuer à fournir des possibilités de contact au niveau des exécutants entre les organisations internationales de jeunes et les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, au sujet de l'application des politiques et des programmes de l'Organisation et des programmes connexés des organisations de jeunes. Il faudrait demander aux organisations participant à ces réunions de présenter isolément ou collectivement au groupe consultatif ad hoc un rapport de la jeunesse contenant des observations et des recommandations proposées au groupe pour examen;

c) Congrès mondiaux de la jeunesse. Au 15 juin 1972, 25 réponses avaient été reçues des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à la note verbale du Secrétaire général en date du 31 août 1971 relative à la possibilité de réunir à l'avenir des congrès mondiaux de la jeunesse. Quatre institutions spécialisées ont également répondu à la demande qui leur était faite d'exposer leurs vues. Il faudra attendre d'avoir reçu un plus grand nombre de réponses pour tirer des conclusions sur les opinions des Etats Membres à ce sujet;

d) Politiques en matière de personnel. Les directives concernant le recrutement de jeunes fonctionnaires pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies énoncées dans la résolution 2736 (XXV) de l'Assemblée générale devraient être pleinement appliquées en vue d'encourager les personnes âgées de moins de 30 ans à entrer au service de l'ONU et à y rester.

D. Principes généraux pour l'application des recommandations qui précèdent

40. Période d'essai de trois ans. Il est suggéré que les lignes d'action précises qui sont recommandées plus haut soient mises à l'essai pendant une période de trois ans. A la fin de cette période, le Secrétaire général, en collaboration avec le groupe consultatif ad hoc de la jeunesse, dont la création est proposée, et les organisations de jeunes, évaluerait les progrès réalisés dans la mise en service de moyens de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes et présenterait un rapport à l'Assemblée générale avec des recommandations touchant les mesures à prendre.

41. Services à assurer et financement. Il est suggéré que les services nécessaires à l'application de ces recommandations pendant la période d'essai de trois ans soient fournis par le Secrétariat de l'ONU et financés à l'aide des ressources disponibles dans le cadre du budget ordinaire de l'ONU. On pourrait également étudier la possibilité d'obtenir des fonds extra-budgétaires afin de se procurer les crédits nécessaires pour réussir à faire l'essai des recommandations. A cet égard, il faudrait encourager la jeunesse et les organisations de jeunes à verser des contributions financières et autres.

E. Coordination des programmes intéressant la jeunesse au sein des organismes des Nations Unies

42. Bien que le présent rapport et les présentes recommandations portent directement sur les moyens de communication entre l'ONU et la jeunesse ainsi que les organisations internationales de jeunes, les possibilités d'agir de façon fructueuses à l'avenir diminueront si l'on n'accorde pas une attention soutenue à l'amélioration de la coordination des politiques et des programmes relatifs à la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les jeunes et les organisations internationales de jeunes font souvent observer que pour communiquer avec les organismes des Nations Unies, ils doivent entrer en contact avec un grand nombre d'organes et de personnes. Il faudrait utiliser pleinement le mécanisme existant de coordination, y compris le Comité administratif de coordination et ses organes subsidiaires, afin de renforcer la coordination des politiques et des programmes intéressant la jeunesse et d'intensifier les échanges d'informations à l'intérieur du système des Nations Unies. En outre, les recommandations concernant l'ONU qui sont formulées plus haut devraient être examinées par les organes compétents en vue de déterminer comment elles pourraient être appliquées à d'autres éléments du système.



#### IV. CONCLUSIONS

43. Les propositions formulées dans le présent rapport doivent être considérées comme la première étape d'un processus, long et continu, d'amélioration des moyens de communication avec les jeunes. La période d'essai de trois ans laisserait suffisamment de temps pour faire rapport à l'Assemblée générale, comme il est suggéré plus haut, sur les résultats de l'application des décisions qui pourraient être prises à la présente session et pour présenter de nouvelles propositions à la lumière de cette expérience.

44. Les changements sont si rapides aux niveaux national et international qu'aucun système de communication avec les jeunes ne sera adéquat s'il manque de dynamisme et s'il n'est pas capable de devancer les nouvelles idées et les faits nouveaux au lieu de les enregistrer à mesure qu'ils apparaissent. Les moyens de communication suggérés dans le présent rapport ont pour objet de contribuer à la réalisation de cet objectif.

Fundação Cuidar o Futuro

ANNEXE

Arrangements existant dans le cadre du système des Nations Unies  
pour communiquer avec la jeunesse a/

1. Depuis leur création, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont employé diverses méthodes pour communiquer avec la jeunesse sur des questions d'intérêt commun. On trouvera énumérés ci-après, à titre d'exemple, quelques-uns des moyens utilisés à cette fin.

A. Participation de la jeunesse à l'élaboration des politiques

1. Processus consultatif et autres méthodes de consultation

2. Pour influencer l'élaboration des politiques au sein des Nations Unies, le principal moyen dont disposent actuellement les organisations internationales non gouvernementales de jeunes est le processus consultatif prévu à l'Article 71 de la Charte des Nations Unies :

"Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du Membre intéressé de l'Organisation."

3. A l'heure actuelle, il existe environ 400 organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Bien que les avis divergent lorsqu'il s'agit de définir ce qu'est une organisation de jeunes ou au service des jeunes, une soixantaine de ces organisations peuvent être classées dans cette catégorie.

---

a/ La présente annexe a pour objet de décrire certains des courants de communication avec les jeunes qui sont actuellement utilisés par des organismes des Nations Unies. L'expression "Nations Unies", telle qu'elle est employée dans la présente annexe, peut se rapporter à un ou plusieurs organismes du système, selon le contexte. Il ne faudrait pas en conclure, toutefois, qu'il existe au sein du système un réseau unique de communication avec la jeunesse et les organisations internationales de jeunes. Chacun des organismes est responsable de ces échanges selon les modalités fixées par les organes directeurs compétents.

4. Au nombre des questions traitées par les Nations Unies et qui intéressent la jeunesse et les organisations de jeunes, on peut citer la coopération technique internationale aux fins du développement, des questions d'ordre politique telles que la détention des prisonniers politiques, les politiques liées aux problèmes du commerce et du développement, l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques et programmes nationaux en faveur de la jeunesse, le développement des possibilités en matière d'enseignement et la promotion de la réforme de l'enseignement, les problèmes du chômage et du sous-emploi et la création de meilleures conditions de travail, l'amélioration de la santé et de la nutrition, le développement des services de protection sociale, la lutte contre la criminalité, la délinquance et l'abus des stupéfiants, les questions de population, l'environnement, les responsabilités et les droits plus étendus qu'il y aurait lieu de conférer à la jeunesse dans la société, la promotion de programmes et de politiques pour l'emploi judicieux des loisirs, la réadaptation et les secours à fournir ainsi que les problèmes des réfugiés.

5. Les organes directeurs des institutions spécialisées ont également établi des mécanismes de consultation. Ainsi, à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les observateurs d'organisations internationales de jeunes ont le droit, dans les commissions, les comités et les organes subsidiaires de la Conférence générale, de faire, avec l'assentiment du président, des déclarations sur les questions relevant de leur compétence. Lors des réunions plénières, ils peuvent prendre la parole sur des questions de leur ressort, sous réserve de l'approbation du Bureau de la Conférence générale.

6. Il existe également, au sein du système des Nations Unies, des structures qui facilitent le processus de consultation. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies, au Siège, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNESCO, le PNUD et le FISE ont des bureaux chargés des relations avec les organisations non gouvernementales, y compris les organisations de jeunes.

7. L'OIT accorde deux types de statut consultatif, l'un général et l'autre régional, qui n'intéressent, en gros, que les organisations centrales internationales d'employeurs et de travailleurs; elle possède en outre une liste spéciale d'organisations non gouvernementales dont l'intérêt pour certains des domaines d'activité de l'OIT ne fait pas de doute. Cette liste comprend environ une douzaine d'organisations de jeunes. Les organisations qui y figurent reçoivent certaines publications et informations et leurs représentants peuvent assister à la Conférence internationale du Travail en tant qu'"observateurs inscrits"; en cette qualité, ils ont le droit de faire distribuer des documents à l'intention des commissions et comités de la Conférence. Ces organisations peuvent également demander à être officiellement invitées à participer à la Conférence et, si cela leur est accordé, leurs représentants peuvent prendre la parole à la Conférence (avec l'autorisation du Bureau de

celle-ci) ou faire des déclarations devant les commissions et comités de la Conférence (toujours sous réserve de l'assentiment de leur Bureau). Les organisations qui figurent sur la liste spéciale ne jouissent d'aucun privilège au Conseil d'administration, mais elles peuvent être invitées, à la demande dudit Conseil, à d'autres réunions de l'OIT. En outre, les représentants d'organisations non gouvernementales de jeunes participent parfois en tant qu'experts aux réunions qu'organise l'OIT sur des sujets particuliers, ou font partie de groupes consultatifs d'experts, notamment de la Réunion tripartite de conseillers pour les problèmes des jeunes travailleurs. Le Bureau international du Travail dispose d'un service spécial chargé de coordonner et de diriger les relations entre l'OIT et les organisations non gouvernementales en général, bien que ces organisations et certains services techniques du Bureau se consultent déjà régulièrement (par exemple en ce qui concerne la promotion de l'emploi des jeunes ou l'éducation sociale des jeunes travailleurs).

8. A l'échelon national, certaines commissions nationales de l'UNESCO comptent des organisations de jeunes parmi leurs membres ou ont établi des sous-commissions sur la jeunesse. Un grand nombre de ces commissions demandent à des jeunes de faire partie de comités d'experts ou de fournir des renseignements pour des questionnaires. En outre, il existe maintenant une cinquantaine de sous-comités de jeunes, affiliés aux comités nationaux de l'Action en faveur du développement/Campagne contre la faim, et, dans un certain nombre de pays, les comités nationaux pour le FISE soutiennent activement et font connaître les programmes de cet organisme.

9. L'organisation récente de réunions officieuses à New York et à Genève entre un groupe d'organisations internationales non gouvernementales de jeunes et des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies a marqué une nouvelle étape dans ce processus de consultation entre la jeunesse, les organisations de jeunes et les Nations Unies.

10. Les réunions de Genève, auxquelles assistent les représentants d'organisations internationales de jeunes ayant leur siège en Europe, ont commencé en 1968. A la fin de 1969, treize des organisations qui avaient participé à ces premières réunions ont été invitées à constituer le Comité de planification du Congrès mondial de la jeunesse de 1970. Ce comité de planification a cessé d'exister lorsque le Congrès s'est ouvert. Les réunions officieuses se tiennent à intervalles de un à trois mois; elles permettent l'échange de renseignements sur des questions d'intérêt commun pour les Nations Unies et les organisations participantes et, dans une certaine mesure, l'échange d'opinions et l'analyse des politiques et programmes en faveur de la jeunesse appliqués par les organismes des Nations Unies et les organisations de jeunes participantes. Toutefois, certaines organisations de jeunes, dont le siège se trouve loin de Genève, jugent difficile et onéreux de participer régulièrement à ces réunions.

11. Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, depuis 1969, un groupe de représentants et d'observateurs désignés par un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales de jeunes rencontrent des fonctionnaires du Secrétariat à intervalles d'un à trois mois, pour échanger des renseignements sur des questions d'intérêt commun. Les réunions de New York complètent celles de Genève en ce sens qu'elles permettent l'examen des politiques et des programmes de l'ONU à mesure qu'ils sont élaborés par les organes directeurs du Siège et leurs secrétariats, et constituent un courant de communication entre les sièges des organisations internationales non gouvernementales de jeunes et le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Etant donné que tous les participants au Groupe de jeunesse du Siège de l'ONU (tel est le nom de ces réunions) résident à proximité du Siège de l'Organisation, il a été possible d'organiser, en cas de besoin, des réunions à bref délai et à peu de frais.

12. L'on s'accorde à reconnaître que les réunions officieuses de Genève et du Siège de l'ONU constituent un nouvel élément positif du processus consultatif auquel participent les organisations internationales non gouvernementales de jeunes, processus qui, dans le passé, tendait à n'offrir aux organisations de jeunes que la possibilité de présenter des exposés écrits et de prendre la parole lors de réunions d'organismes des Nations Unies. Ces réunions officieuses présentent néanmoins certains défauts : on les critique, par exemple, parce qu'elles accordent un rôle beaucoup trop important aux organisations de jeunes établies de longue date, à l'exclusion des groupes constitués selon les besoins des groupes qui s'intéressent à des problèmes particuliers, des spécialistes de la jeunesse et des jeunes gens à titre individuel, notamment ceux des régions en voie de développement. Il a également été dit que la date des réunions était souvent trop rapprochée du moment où les Nations Unies prenaient des décisions définitives pour que la contribution des organisations participantes soit efficace; que les réunions tendaient à avoir un caractère trop formel pour encourager une évaluation franche et réaliste des possibilités de consultations mutuelles; qu'elles n'étaient pas suffisamment orientées vers l'action; que les participants ne disposaient pas d'une grande partie de la documentation dans des délais permettant son utilisation et qu'il n'existait aucun mécanisme permettant d'acheminer efficacement les idées exposées lors des réunions jusqu'au niveau des organes directeurs des Nations Unies.

13. Les réunions de New York et de Genève ont permis d'examiner plusieurs problèmes, notamment la question de la Conférence de 1972 des Nations Unies sur l'environnement, la création d'une université internationale, la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et la promotion des droits de l'homme.

14. Les sessions de la Commission des droits de l'homme ont fourni l'occasion à certains jeunes d'exprimer leurs opinions sur des questions relatives aux droits de l'homme et sur les programmes des Nations Unies dans ce domaine. En 1970, la Division des droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU a organisé, sur l'invitation du Gouvernement yougoslave, un Séminaire sur le rôle de la jeunesse dans la

promotion et la protection des droits de l'homme, auquel ont assisté en tant qu'observateurs les représentants de 20 organisations internationales de jeunes ou au service des jeunes. On prévoit l'organisation d'autres séminaires sur la même question.

## 2. Présence de jeunes au sein des délégations gouvernementales

15. Certains organismes des Nations Unies se sont rendu compte qu'il serait important d'assurer la présence de jeunes gens au sein des délégations gouvernementales qui participent aux réunions où sont élaborées les politiques, notamment à celles où sont examinées les questions relatives à la jeunesse. La Conférence générale de l'UNESCO a, la première, décidé d'encourager la participation des jeunes à ses futures sessions. Par la suite, la Commission du développement social de l'ONU a adopté une résolution similaire et, plus récemment, l'Assemblée générale a adopté une résolution recommandant aux gouvernements de nommer de jeunes représentants pour faire partie des délégations à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

16. Un petit nombre de délégations ont choisi de jeunes délégués appartenant à des organisations de jeunes, par exemple de jeunes fonctionnaires qui sont appelés à travailler avec la jeunesse ou des jeunes gens qui font des études ou travaillent dans la ville où a lieu la réunion d'un organisme des Nations Unies. Néanmoins, ces pratiques sont relativement peu répandues.

## 3. Organes consultatifs

17. Certaines des institutions spécialisées ont mis sur pied des groupes consultatifs permettant à des spécialistes des questions de jeunesse, à certains membres d'organisations internationales de jeunes ou à des jeunes gens choisis dans la masse d'exercer une influence sur l'élaboration des programmes de l'institution, notamment des programmes en faveur de la jeunesse. Ainsi, le Directeur général de la FAO a convoqué un groupe consultatif sur les programmes de la FAO en faveur de la jeunesse. L'UNESCO a établi occasionnellement un Comité consultatif international pour l'éducation extra-scolaire et elle a réuni des jeunes ou leur a demandé leur opinion de quelque autre façon sur des questions telles que le caractère de la Conférence internationale de l'UNESCO sur la jeunesse prévue pour 1973 et son organisation. Il existe à l'Organisation internationale du Travail une Réunion de conseillers pour les problèmes des jeunes travailleurs, qui reçoit et fournit renseignements et assistance; des membres d'organisations de jeunes y participent. Un certain nombre de spécialistes d'organisations syndicales s'occupent également des jeunes travailleurs; ils participent à certaines consultations officielles telles que celles sur l'éducation sociale des jeunes travailleurs.

18. Dans la pratique, ces groupes consultatifs ont servi de courants de communication avec les organisations internationales de jeunes et parfois avec des groupes spéciaux de jeunes ou avec des jeunes non organisés, dans certains domaines qui préoccupent les organismes des Nations Unies. Par-delà les problèmes d'ordre purement technique, ces groupes consultatifs ont permis à la jeunesse de traiter également de questions de politique générale. Cependant, dans le passé, ces organes consultatifs ont eu, dans certains cas, une existence relativement courte parce qu'on ne les jugeait pas représentatifs ou parce qu'ils s'est révélé difficile d'instituer des moyens d'action acceptables pour donner suite à leurs conseils.

#### 4. Congrès mondial de la jeunesse

19. Du 9 au 18 juillet 1970, un Congrès mondial de la jeunesse s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies et sous ses auspices, dans le cadre de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation. Environ 650 participants y assistaient; ils ont tenu des délibérations dans quatre commissions (Paix mondiale, développement, éducation, l'homme et son milieu) sur des questions d'intérêt commun pour la jeunesse et les organismes des Nations Unies. Le Congrès mondial de la jeunesse a adopté un message destiné à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session (voir résolution 2633 (XXV) de l'Assemblée générale).

20. Le Congrès mondial de la jeunesse était, en soi, une innovation importante dans le développement des courants de communication entre les Nations Unies et la jeunesse du monde entier. En outre, le fait que la planification ait été prise en charge par 13 organisations internationales non gouvernementales de jeunes a permis d'aborder sous un nouvel angle, d'une part la coopération entre ces organisations et, d'autre part, la question des moyens permettant aux organisations internationales de jeunes d'établir des relations efficaces avec les Nations Unies.

21. Les critiques adressées au Congrès mondial de la jeunesse en tant que courant de communication entre les Nations Unies et la jeunesse concernent essentiellement le fait que le Comité de planification, s'il a pu s'entendre sur des questions telles que le nombre de jeunes à inviter et la subdivision de ce nombre entre les Etats, les organisations non gouvernementales et les divers mouvements, n'a pu se mettre d'accord sur un règlement intérieur qui aurait permis à tous les jeunes assistant au Congrès d'y participer pleinement et d'échanger librement leurs idées. Ce problème a, dans une certaine mesure, mis en question la valeur du Congrès en tant qu'instrument permettant à la jeunesse de faire connaître ses vues sur des questions d'intérêt commun pour les jeunes et les organismes des Nations Unies.

22. On a également critiqué le fait qu'environ 35 p. 100 des participants au Congrès étaient âgés de plus de 25 ans, âge limite fixé par le Comité de planification.

23. Le nombre des réponses reçues au 15 juin 1972 à la note verbale du Secrétaire général sur la possibilité de convoquer, à l'avenir, des congrès mondiaux de la jeunesse, note qui avait été adressée conformément à la résolution 2633 (XXV) de l'Assemblée générale (voir par. 39 c) du rapport), n'était pas suffisant pour justifier l'établissement d'un résumé. Ceci ne pourra être fait que lorsque le Secrétaire général aura reçu davantage de réponses.

## 5. Participation aux réunions

24. Plusieurs institutions spécialisées ont prévu la participation de jeunes aux réunions d'organes des Nations Unies qui sont saisis de questions d'une portée plus vaste que celles qui sont généralement considérées comme "intéressant la jeunesse". Ainsi, dans le domaine du développement économique et social, des organisations internationales de jeunes, entre autres, avaient été invitées à présenter les noms de jeunes gens qui pourraient assister au deuxième Congrès mondial de l'alimentation, tenu à La Haye en juin 1970. Sur les 1 500 participants, 300 étaient de jeunes gens dont la moitié environ s'étaient réunis avant le Congrès pour définir une "stratégie de la jeunesse" à appliquer lors du Congrès. Au Colloque sur la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui s'est tenu en 1971, et qui groupait 24 participants, les jeunes étaient en majorité, mais le Colloque a examiné un grand nombre de questions dans le domaine du développement social, politique et économique. L'OMS invite régulièrement des organisations non gouvernementales à envoyer des représentants à ses comités d'experts, groupes scientifiques et groupes d'étude.

25. Des organisations de jeunes ou au service des jeunes ont envoyé des observateurs à des réunions telles que le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Tokyo, 1970) et elles ont, en collaboration avec les Nations Unies, étudié et préparé la participation des jeunes à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 1972).

26. Des organisations internationales non gouvernementales de jeunes ou au service des jeunes sont invitées à assister et à participer, aux côtés des gouvernements, aux réunions régionales organisées par les Nations Unies. Ainsi, en 1970 et 1971, la CEAO, la CEA, le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth ainsi que l'Office des Nations Unies à Genève ont organisé des réunions sur la jeunesse et le développement auxquelles de telles organisations ont participé, à des degrés divers, lors de la discussion et de l'établissement des rapports définitifs.

## 6. Arrangements spéciaux aux fins de consultation

27. Outre les arrangements relatifs au statut consultatif auprès du Conseil économique et social, certains comités de l'Assemblée générale ont pris leurs propres dispositions pour assurer des consultations avec la jeunesse et d'autres organisations non gouvernementales. Des représentants de certaines organisations de jeunes, dont toutes ne jouissent pas du statut consultatif, ont témoigné, par exemple, devant le Comité spécial de l'apartheid, tandis que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a eu des contacts directs avec des organisations de jeunes et d'autres organisations non gouvernementales. Des organisations de jeunes ont été régulièrement invitées à assister à des réunions avec le Coordonnateur du programme des Volontaires des Nations Unies afin de se tenir au courant de l'évolution de ce programme et des progrès réalisés dans son application.



B. Efforts visant à associer les jeunes aux programmes  
des organismes des Nations Unies

1. Dispositions prises par les institutions spécialisées

28. Aux termes de son Acte constitutif, l'UNESCO peut "prendre toutes dispositions utiles pour ... assurer la coopération avec les organisations internationales privées s'occupant de questions qui entrent dans son domaine, et les inviter à entreprendre certaines tâches déterminées ...". Les premières années, le programme de l'UNESCO relatif à la jeunesse était exécuté en totalité par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, des réunions ayant périodiquement lieu entre les représentants des organisations internationales de jeunes et le secrétariat de l'UNESCO pour décider de l'importance respective des divers éléments du programme. Par la suite, les gouvernements et les organisations de jeunes ont collaboré, au sein de conférences réunies pour étudier la manière de promouvoir l'enseignement extra-scolaire et pour définir une stratégie mondiale visant à intensifier l'action en faveur de la jeunesse rurale.

29. Les organisations de jeunes peuvent recevoir une aide financière pour favoriser la coordination dans un domaine particulier ou pour exécuter certains programmes. Par exemple, le Comité de coordination du service volontaire international, dans le cadre d'un contrat passé avec l'UNESCO, fournit des renseignements sur les possibilités de volontariat à court terme et à long terme et il coopère d'autre part avec l'ONU pour l'exécution du programme des Volontaires des Nations Unies. Le Comité international de coordination pour l'initiation à la science et au développement des activités scientifiques extra-scolaires reçoit également une subvention de l'UNESCO au titre d'activités dans le domaine de l'échange d'informations. Les organisations de jeunes affiliées à l'Institut international du théâtre et au Conseil international de la musique reçoivent une assistance de l'UNESCO. En outre, plus de 1 300 clubs de l'UNESCO situés dans 35 pays environ donnent la possibilité aux étudiants et aux jeunes de mieux comprendre et de soutenir les activités de l'UNESCO.

30. Depuis 1954, un système d'entreprises associées de jeunesse fonctionne dans le cadre de l'UNESCO et, grâce à lui, plus de 250 programmes expérimentaux ont été mis sur pied par des organisations de jeunes dans le domaine de la formation à la responsabilité sociale et internationale. Citons, parmi eux, la réalisation de films fixes et autres auxiliaires audio-visuels pour des activités éducatives destinées aux habitants des villages et la préparation d'une monographie sur les festivals culturels.

31. L'UNESCO accorde des bourses de voyage à des dirigeants d'organisations nationales et internationales de jeunes, pour des programmes d'étude dans des domaines tels que l'alphabétisation, le travail de groupe et les camps de travail.

32. Les organisations de jeunes ont souvent coopéré à des enquêtes entreprises par les organismes des Nations Unies. Elles ont contribué, par exemple, aux études sur la formation d'animateurs de groupes de jeunes professionnels et bénévoles par les soins des organisations internationales, à une étude intitulée "Les jeunes au service de la société : nouvelles tendances" b/ et à une étude des programmes nationaux de services ouverts à la jeunesse, portant particulièrement sur le volontariat des jeunes. L'Organisation mondiale de la santé accorde un certain nombre de subventions et prend à sa charge certaines dépenses pour la réalisation d'études ou d'enquêtes spécialement entreprises pour son compte. En coopération avec l'UNESCO, l'Assemblée mondiale de la jeunesse et la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique ont entrepris en 1970 une étude sur les droits et les responsabilités des jeunes.

33. Le Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies et l'Entraide universitaire mondiale ont établi un guide de l'action des étudiants en faveur du développement et le Comité de coordination du service volontaire international a effectué des études sur l'influence des volontaires internationaux sur le développement, dans l'un et l'autre cas sur la demande de la FAO. Des étudiants et des représentants d'organisations de jeunes ont participé à des ateliers créés dans différents pays en vue de rassembler des renseignements pour le rapport sur les besoins et les aspirations de la jeunesse qui doit être achevé en 1972.

34. Le Centre de l'information économique et sociale du Service de l'information de l'ONU s'est efforcé d'encourager les jeunes, particulièrement dans les pays industrialisés, à s'intéresser activement et à participer à l'application de la Stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et, à cette fin, il a aidé à l'établissement de programmes d'étude et de voyages destinés aux animateurs de groupes de jeunes. L'Action en faveur du développement/Campagne mondiale contre la faim de la FAO a entrepris des programmes par l'intermédiaire des sections nationales dans les pays en voie de développement et les pays industrialisés, pour encourager la participation de la jeunesse aux programmes de développement à l'échelon local.

2. Missions du Conseiller interrégional en matière de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse et d'autres fonctionnaires de l'ONU s'occupant de questions concernant la jeunesse

35. Dans le cadre de leur mission consistant à conseiller les gouvernements sur les politiques et programmes nationaux intéressant la jeunesse, le Conseiller interrégional de l'ONU en matière de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse et d'autres fonctionnaires de l'ONU qui s'occupent de questions concernant la jeunesse se réunissent régulièrement avec des représentants d'organisations de jeunes. Dans plusieurs cas, ces réunions ainsi que les travaux des fonctionnaires de l'ONU en poste dans les pays intéressés ont amené les représentants locaux

---

b/ Publication des Nations Unies, Numéro de vente : 71.IV.1.

d'organisations non gouvernementales de jeunes à participer au processus de planification des programmes de l'ONU ainsi qu'à des programmes de formation et à des projets spéciaux.

### 3. Programmes sur le terrain

36. Du fait de la coopération existant entre les organismes des Nations Unies et des organisations internationales non gouvernementales de jeunes, un nombre croissant de projets portant sur les besoins et les aspirations de la jeunesse voient le jour. On s'efforce maintenant, par exemple, d'associer les organisations de jeunes au Programme expérimental de l'UNESCO concernant le développement de l'éducation extra-scolaire des jeunes au Chili. En outre, plusieurs organisations internationales de jeunes explorent avec des organismes des Nations Unies la possibilité de coopérer, sur le terrain, à des programmes liés à la politique en matière de population et à l'abus des stupéfiants.

37. Les projets entrepris dans le cadre du Programme d'éducation ouvrière de l'OIT font l'objet d'une collaboration étroite entre l'OIT et les organisations ouvrières. Dans certains cas, les sections de jeunes des organisations syndicales jouent un rôle actif; dans d'autres cas, un grand nombre de participants aux séminaires et aux cours sont de jeunes travailleurs.

38. Les jeunes se sont activement intéressés à être associés aux programmes exécutés sur le terrain avec l'assistance de l'ONU. Une centaine d'experts associés et plus de 600 jeunes volontaires ont travaillé à des projets de développement liés à l'ONU dans le domaine de l'enseignement agricole, de la santé et des travaux publics.

39. Un fait nouveau important a été la création, le 1er janvier 1971, d'un programme des Volontaires des Nations Unies, qui permettra aux jeunes des pays en voie de développement et des pays industrialisés de participer à des projets exécutés sur le terrain avec l'assistance de l'ONU. Au 1er mai 1972, le programme avait envoyé 53 volontaires dans sept pays pour participer sur le terrain à des projets bénéficiant d'une assistance de l'ONU.

### 4. Campagnes d'appels de fonds

40. Chaque année, des dizaines de milliers de jeunes sont associés à des collectes pour le FISE organisées par les comités nationaux pour le FISE. On estime que le quart environ du budget du FISE provient d'organisations bénévoles et de l'activité des volontaires, parmi lesquels on compte un grand nombre de jeunes.

41. Le succès des programmes de l'Action en faveur du développement/Campagne mondiale contre la faim de la FAO dépend en partie des efforts déployés par les organisations de jeunes. Environ 75 clubs de jeunes agriculteurs et instituts de formation rurale situés dans plus de 50 pays ont bénéficié de l'aide apportée par les marches "Miles for Millions", ainsi que de programmes culturels et éducatifs organisés par des groupes de jeunes.

42. L'Organisation mondiale de la santé a créé un fonds bénévole de la santé qui accepte des contributions spéciales, comme celle versée par un organisme de lutte des étudiants contre le pian (Students' War against Yaws) à la suite d'une campagne organisée par des élèves d'écoles secondaires du Canada.

43. Un certain nombre d'organisations internationales de jeunes ont aidé à rassembler des fonds pour des programmes intéressant la jeunesse à l'échelon national, dans le cadre du Programme de bons d'entraide de l'UNESCO.

#### C. Activités visant à mieux faire connaître les Nations Unies

44. Dans le monde entier, les centres d'information des Nations Unies sont une source de renseignements sur les programmes de l'ONU en faveur de la jeunesse, mais ils ne se sont pas particulièrement attachés à la question de la communication avec la jeunesse ou avec les organisations de jeunes.

45. Les associations pour les Nations Unies établies à l'échelon local et les activités de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies offrent, dans une certaine mesure, la possibilité d'établir des contacts moins officiels de particulier à institution.

46. Un certain nombre d'organisations de jeunes organisent des séminaires et des groupes d'études pour débattre de questions liées aux activités de l'ONU, et leurs bulletins incitent leurs adhérents à réfléchir sur ces questions. En 1968, par exemple, à l'occasion de l'Année internationale des droits de l'homme, de nombreuses organisations de jeunes ont examiné la question des droits de l'homme et nombre d'entre elles ont également entrepris certaines activités à l'appui de l'Année internationale de l'éducation (1970) et de l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1971). Le Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies, affilié à la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, entreprend, à l'échelon national et international, un vaste programme destiné à faire connaître aux étudiants les objectifs et les activités de l'ONU, à obtenir leur appui et leur participation touchant des questions de caractère international, en particulier le volontariat, les droits de l'homme, le développement et la réforme de l'enseignement.

47. Pour inciter les publications destinées à la jeunesse à accorder une plus grande publicité aux activités des Nations Unies, les organismes des Nations Unies fournissent de la documentation aux rédacteurs des journaux pour les jeunes, y compris des articles de fond, des photographies et des renseignements généraux. C'est ainsi que les Informations de l'UNESCO comprennent régulièrement une section consacrée à la jeunesse et le Centre de l'information économique et sociale du Service de l'information de l'ONU publie périodiquement des communiqués sur les questions concernant la jeunesse qui sont étudiées par l'ONU.

48. Depuis avril 1969, le fonctionnaire de l'ONU chargé de la liaison entre les institutions, en poste à l'Office des Nations Unies à Genève, publie régulièrement un petit bulletin (Youth Information Bulletin) rédigé à partir de renseignements fournis par des organismes des Nations Unies et par des organisations internationales non gouvernementales de jeunes. Ce bulletin, où sont résumés les travaux en cours des Nations Unies dans le domaine de la jeunesse ainsi que les activités des organisations de jeunes, est distribué aux fonctionnaires du Secrétariat chargés des programmes en faveur de la jeunesse, aux organisations internationales de jeunes et aux centres d'information des Nations Unies.

49. L'ONU invite régulièrement 50 à 75 diplômés d'université à passer au Siège six semaines ou davantage en qualité d'internes ou à participer à un programme d'étude de deux ou trois semaines, de niveau universitaire, à l'Office des Nations Unies à Genève. Ces jeunes gens participent activement à la planification de leurs propres programmes d'information et à la préparation d'entretiens concernant les Nations Unies. Chacun de ces jeunes gens est confié à un administrateur et aide à l'exécution de certaines tâches. Depuis 1969, l'UNESCO organise chaque été un programme de stage à l'intention d'étudiants de l'université. Une quinzaine de stagiaires rémunérés travaillent à l'UNESCO en juillet et en août dans différents services du secrétariat. On espère qu'en 1972-73, un programme d'hiver sera lancé à l'intention des étudiants de l'hémisphère austral.

50. Au Siège de l'ONU, les représentants d'organisations internationales et nationales de jeunes, comme ceux d'autres organisations non gouvernementales, peuvent obtenir des renseignements sur tous les aspects des activités de l'ONU, dans le cadre des services fournis par le Service de l'information; ils ont, en particulier, accès aux communiqués de presse, aux documents et au matériel d'information destinés au grand public; ils peuvent obtenir des cartes d'entrée aux réunions officielles et participer à des réunions hebdomadaires d'information conduites par de hauts fonctionnaires. Ces dernières portent fréquemment sur des questions intéressant particulièrement la jeunesse et les organisations de jeunes. Il y a également une conférence annuelle et, de temps à autre, des conférences régionales au cours desquelles les organisations non gouvernementales examinent les moyens de susciter une meilleure compréhension de certaines activités des Nations Unies et d'amener le public à les appuyer davantage.

#### D. Participation des jeunes aux travaux des Nations Unies

51. On s'efforce actuellement de faire entrer un plus grand nombre de jeunes au Secrétariat de l'ONU, mais certains estiment que l'une des principales raisons pour lesquelles il est difficile de trouver de jeunes administrateurs compétents est le fait que le système de recrutement et de promotion n'est pas satisfaisant. Le rapport sur les problèmes de personnel à l'Organisation des Nations Unies (catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur) établi par M. Maurice Bertrand, membre du Corps commun d'inspection, souligne par exemple que 95,4 p. 100 des administrateurs de l'ONU sont âgés de plus de 30 ans (A/8454 (deuxième partie), annexe II.5).

52. L'OIT a pour politique bien établie de recruter pour son personnel permanent des personnes âgées de moins de 35 ans, et l'UNESCO a pris les dispositions nécessaires pour que ce soient de jeunes administrateurs qui appliquent les programmes en faveur de la jeunesse ou intéressant la jeunesse. Le personnel de l'UNESCO a organisé à l'intention de jeunes administrateurs des réunions officielles où ceux-ci étudient les questions d'intérêt commun et évaluent les programmes en cours. L'ONU organise aussi de telles réunions.

53. En 1969, dans une Etude de la capacité du Système des Nations Unies pour le développement (DP/5), on a recommandé d'employer un plus grand nombre de jeunes dans les programmes exécutés sur le terrain par les organismes des Nations Unies.

54. A sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2736 (XXV), dans laquelle elle a déclaré, notamment, que :

"Dans l'intérêt d'une politique de planification du recrutement à long terme, il convient de déployer des efforts particuliers pour recruter pour l'Organisation des Nations Unies du personnel masculin et féminin jeune et qualifié en mettant au point des méthodes de sélection plus objectives, notamment en organisant des concours chaque fois qu'il conviendra, une considération spéciale étant accordée aux candidats dont la langue maternelle n'est pas l'une des langues de travail du Secrétariat."

Lorsqu'elle sera appliquée, cette résolution intensifiera la participation des jeunes aux travaux des Nations Unies et incitera les jeunes des pays en voie de développement à postuler un emploi à l'Organisation.

Fundação Cuidar o Futuro

-----